

# JOURNAL

HEBDOMADAIRE DE LA DIETE

PAR M<sup>r</sup>: DE V.

---

N<sup>o</sup>: XLV.

SEPTEMBRE 1789.

*Dimanche 20.*

*Suite du N<sup>o</sup>: XLIV.*

*Séance du Vendredi 11.*

ON traita au commencement de cette Séance de l'article concernant l'Artillerie ; & il fut décidé unanimement que ce corps seroit commandé par deux colonels, dont l'un auroit le rang de Général major avec 12000. florins d'appointemens, & l'autre 10000. ainsi que tous les colonels.

Mr. Butrymowicz Nonce de Piñsk, observa aux Etats, que par une loi de 1780. la Ré-

publique avoit assigné une somme de 30000. florins, annuellement, destinée à fournir d'armes, les arsenaux; & qu'au bout de huit années, lorsqu'on voulut savoir combien il s'en trouvoit, l'état qui fut présenté ne portoit que 1000. ~~Et~~ quelques dixaines de pièces; il insista donc à ce que la chambre prit connoissance de cette malversation. Puis il ajouta: „ quelle reconnaissance la nation ne doit-elle „ pas à S. M. le Roi de Prusse, dont la ma- „ gnanimité dicte la conduite qu'il tient envers „ nous! Lui qui dans ce moment, a permis „ que nous fissions acquisition de 30000. „ fusils dans ses états, dans les fabriques „ mêmes qui en fournissent ses armées invin- „ cibles, tandis que nous en avions cherché „ vainement dans d'autres pays; je crois „ donc convenable, poursuivit le Nonce de „ Pińsk, que nous adressions nos remercimens „ à ce généreux Monarque. Les Maréchaux de la Diète promirent de donner à la Commission de guerre des instructions à ce sujet, & de lui enjoindre de les remplir. Quant à l'emploi des 30000. florins destinés pour les Arsenaux, la Députation établie pour examiner la gestion du Département de guerre supprimé, rendra compte aux Etats de l'usage qui en

---

a été fait. On décida en suite que le régiment des Pontoniers, composé de quatre compagnies, & qui est toujours attaché à la Commission du Trésor, resteroit tel qu'il est actuellement. Le Grand Maitre d'Artillerie de Lithuanie motiva à cette occasion que, puisque le corps de l'Artillerie devoit être augmenté, & que chaque bon artilleur fayoit jeter des pontons, le régiment des pontoniers ne feroit plus utile. Après avoir fini ce qui concernoit l'armée de la Couronne, on passa à celle de Lithuanie qui fut réglé par l'unanimité; on stipula seulement que les instrumens nécessaires au corps du génie de cette armée, feroient fournis par le Trésor & non par les Officiers.

Mr. Bernowicz Nonce de Nowogrod, offrit à la République, au nom du Prince Radziwill Palatin de Vilna, un régiment d'infanterie dont chaque Bataillon aura deux pièces de canons de fonte; il ajouta à cette offre les deux conditions suivantes: que ce corps portera le nom de Radziwill, & aura ses quartiers, en temps de paix, dans le Palatinat de Nowogrod; la proposition de Mr. Bernowicz fut mise *ad deliberandum*.

---

*Séance du Lundi 14.*

Comme on ignore encore à combien monteront les revenus de la République, sur lesquels sera pris l'entretien de l'armée, Mr. Niemcewicz Nonce de Livonie, proposa que les recrues faites jusqu'à présent soient conservées, & que la Commission de guerre s'occupa de l'approvisionnement ainsi que des munitions de guerre pour les troupes déjà établies; mais qu'elle ne continua point d'augmenter l'armée, jusqu'à des ordres ultérieurs qui ne seront donnés, que lorsqu'on sera instruit du produit des impôts, sur quoi on proportionnera cette augmentation; exceptant cependant la Cavallerie nationale dont les Brigades doivent avoir, même présent, le complet prescrit par le règlement des États. La proposition mentionnée ci dessus, après avoir été examinée par la Chambre, ne fut pas reçue unanimement; alors le Nonce de Livonie, ne voulant pas que des discussions multipliées, occupassent un temps trop précieux pour la nation, répéta les expressions qu'il avoit exposé, pour y faire lui-même les changemens que désiroient les membres opposés. Mr. Kublicki, qui n'avoit point ap-

---

prouvé que l'augmentation de l'armée fut modifiée, observa à ce sujet que, puisque les Etats avoient fixé le nombre des troupes à cent mille hommes avant d'établir les impôts, il paroiffoit plus convenable maintenant, de proportionner les revenus de la République en raison de ses forces militaires. Mr. Bernowicz Nonce de Nowogrod, fit la proposition suivante, qui fut admise: Que la Commission de guerre ne payera les appointemens des charges destinées à être supprimées à la mort des possesseurs actuels, qu'à près avoir achevé l'entier payement de l'armée.

Le Prince Sapieha Maréchal de la Diète, rappela aux Etats, qu'il seroit à propos d'assigner un fond pour les Invalides: on avoit déjà destiné une Somme de cent mille florins par an à cet effet: il proposa encore, une augmentation aux 12000. florins que la République donne chaque année pour les réparations de la forteresse de Kamieniek; & dans le cas où l'intention des Etats, seroit d'améliorer les fortifications de cette place, il leur offrit de charger M. M. Bakalowicz & Sierakowski, Officiers versés dans cette partie, de dresser un plan qui sera mis sous les yeux de la Chambre, afin qu'elle soit à même d'estimer les frais de cet ouvrage.

---

Mr. Suchorzewski Nonce de Kalisz, déclara aux Etats, que guidé par des sentimens d'humanité, il se croioit obligé de prier M. M. les Maréchaux de la Diète, de vouloir bien envoyer des lettres monitoriales à quelques citoyens des provinces, dont la conduite injuste envers leurs paysans, merite d'être censuré. Ce défenseur du bien public, pour épargner à ces gentilshommes la honte d'une telle accusation, n'a communiqué leurs noms qu'aux Maréchaux qu'ils lui ont promis de satisfaire à sa demande.

Le Nonce de Kalisz proposa aussi de retirer les régimens qui sont en quartier sur les frontières, ce qui donne lieu à de fréquentes desertions, & de les remplacer par la Cavallerie nationale.

Le même Nonce en rappelant qu'un Vertueux citoyen, Mr Jean Potocki Nonce de Poznanie, avoit été le second qui ait fait hommage à sa Patrie d'un tribut annuel & volontaire de 10800. florins, ajouta que l'intention de ce Noncé, étoit que cette somme fut employé à l'entretien de 30. Sapeurs; ce qui formera le nombre de 60. avec celui déjà existant & attaché au corps d'Artillerie. Comme Mr. Potocki n'étoit pas présent à cette Séance,

on ne put rien décider sur sa proposition, attendu qu'on ignoroit encore sur quelle terre feroit affecté ce revenu.

Le travail de l'armée étant enfin achevé, on présenta à la Chambre, l'état de la dépense nécessaire à son entretien; Savoir: Pour l'armée de la Couronne. fl: 31091572. gr: 20.  
— celle de Lithuanie - - 15265022. - 12.

Total - 46356595. - 2.

Mr. Kublicki Nonce de Livonie proposa de prendre pour l'établissement des Invalides, un fond dont le revenu, qui est au pouvoir du Chapitre de Vilna, & destiné à l'éducation de la Jeune noblesse, n'est point employé à cet usage.

*Séance du Mardi 15.*

Mr. Brzostowski Nonce de Troki, en exposant les sentimens patriotiques du Prince Radziwill Palatin de Vilna, pria les Etats, au nom de ce Prince, d'accepter l'offre qu'il faisoit d'un régiment d'infanterie levé à ses frais, & qui sera sur pied au 1. du mois de mars prochain; il ajouta, qu'à cette époque le Prince en donnera avis à la Commission de guerre, afin

---

qu'elle donna des ordres, tant pour faire la revue que pour régler la paye de ce régiment.

Quelques membres de la Diète, observerent que les frais que couteroit l'entretien de ce corps, pourroient empêcher l'érection des régimemens ordonné par la loi: mais les Etats ont pourvu à cet inconvenien, en décidant qu'ils acceptoient l'offre du Prince Radziwill, au lieu du régiment qu'on avoit ordonné de lever actuellement en Lithuanie.

Mr. Suchorzewski annonça, qu'il étoit instruit par des rapports venus des provinces, que plusieurs Starosties avoient été mal taxés dans la répartition des impôts; ainsi il proposa à la Chambre, pour subvenir à ces illégalités, de remettre à la Commission du Trésor l'administration de ces biens, dont elle payeroit la moitié des revenus aux propriétaires.

Mr. Seyerin Potocki Nonce de Braclaw, a remis aux Maréchaux de la Diète, le titre par lequel il assigne sur ses terres, au nom de Mr. Jean Potocki Nonce de Poznanie, le payement annuel de la Somme des 10800. florins dont ce dernier a fait l'offre à la République qui l'a accepté.

---

*Séance du Jeudi 17.*

On s'est occupé pendant toute cette Séance de l'établissement des Invalides; mais, comme les Etats n'ont encore rien décidé à ce sujet, quoique plusieurs membres leur ont faites différentes propositions, nous attendrons que cet objet soit réglé pour en parler dans notre feuille.

*Séance du Vendredi 18.*

Mr. Garnysz Vice Chancelier de la Couronne, remis aux Etats la lettre adressée à la Députation des affaires étrangères, de la part de la Porte Ottomane, par laquelle Jusuf Pascha Grand Chancelier annonce à la République, l'avenement au Trône, de Selim III. & remercie en même temps les Etats de la communication qu'ils ont donné à sa Cour, de la Note rémise au ministère de Petersbourg, touchant l'évacuation des troupes russes & le transport de leurs magasins, hors du territoire de Pologne.

Le projet de l'établissement des Invalides a été encore traité, & enfin mis *ad delibera-  
randum.*



